BURKINA FASO

Unité- Progrès - Justice

DECRET N°2014-003/PRES -TRANS/PM portant attribution du portefeuille de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU la Charte de la Transition;

VU le Décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, assume les fonctions de Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 novembre 2014

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

